



AR Prefecture

005-240500439-20200225-D2020_23-DE
Reçu le 03/03/2020
Publié le 03/03/2020

DELIBERATION

N°2020-23 du 25 février 2020

**OBJET – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
2020 –ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT
ARTISTIQUE ET CULTUREL (ADAC)**

Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER

Le 25 février 2020 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 février 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 7

Mme Patricia ARNAUD est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM,
Mme Marie MARCHELLO à Mme Catherine GUIGLI,
M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER,
Mme Catherine MUHLACH à Mme Anne-Marie FORGEUX,
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS,
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,
Mme Martine ALYRE à M. Pierre LEROY.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais lui donnant compétence en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le Théâtre du Briançonnais,

Vu la délibération n°94 du 18 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation de l'équipement « Théâtre du Briançonnais » en date du 26 avril 2017, attribuant la délégation à l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais pour une période de 6 ans, allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2023,

Vu l'article 21-6 de cette convention de délégation de service public, relatif à la contribution financière du délégant et fixant le montant annuel de référence à 410 000 €.

AR Prefecture

005-240500439-20200225-D2020_23-DE

Reçu le 03/03/2020

Publié le 03/03/2020

Vu la demande de subvention 2020 à hauteur de 420 000 €, formulée par l'Association de Développement Artistique et Culturel (A.D.A.C.) du Briançonnais,

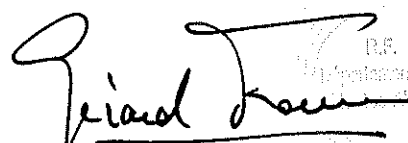
Vu les avis de la Commission Culture et Patrimoine en date du 12 décembre 2019 et du Bureau en date du 17 février 2020,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 420 000 € au délégataire ADAC, l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais, pour l'année 2020,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus dans le Budget Primitif 2020 du budget « Général ».

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM

Date affichage : **03 MARS 2020**